



Clause de non concurrence

Par **Claudine02**, le **07/04/2021** à **11:43**

Bonjour,

Je fais appel au forum pour une question concernant mon contrat de travail

Il comprend une clause de non concurrence. Elle est définie dans le temps (12 mois), géographiquement, et comprend une contrepartie financière.

Cependant, le critère géographique se réfère à une annexe, qui est absente du contrat et que je n'ai jamais signée.

Est-ce que cette clause est valable?

Merci

Par **Prana67**, le **07/04/2021** à **12:03**

Bonjour,

Le plus simple serait de recopier la clause complète ici, mais à priori si le critère géographique n'est pas défini la clause n'est pas valable.